

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DE LA BDL
SEANCE DU/...../2026

RESOLUTION N°01 : Etats financiers et rapport de gestion.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Développement Local, après avoir :

- Pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et entendu les informations complémentaires ;
- Pris connaissance des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au 31 décembre 2025 ;
- Pris note de la certification des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, par les commissaires aux comptes ;

Approuve les comptes sociaux relatifs à l'exercice 2025 avec un total de bilan de **Deux mille cent quatre-vingt-deux milliards quatre cent treize millions sept cent quarante-neuf mille neuf cents dinars et quinze centimes**, en lettre et en chiffre **2 182 413 749 900,15 DA**, et un résultat positif net distribuable **Vingt-sept milliards trois cent treize millions sept cent trente mille neuf cent soixante et onze dinars et trente-deux centimes**, en lettre et en chiffre **27 313 730 971,32 DA**

Adopte le rapport de gestion du Conseil d'Administration après avoir reçu les informations complémentaires demandées en cours de séance ;

- Donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour cet exercice.

RESOLUTION N°02 : Affectation du résultat.

Subséquent à la résolution première, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque, décide :

- D'affecter le résultat net de l'exercice d'un montant de comme suit : un résultat positif net distribuable **Vingt-sept milliards trois cent dix millions sept cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-neuf dinars et quarante-quatre centimes**, **27 310 781 869,44 DA**

1. Absorption du report à nouveau négatif d'un montant de **Deux millions neuf cent quarante-neuf mille cent un dinar algérien et quatre-vingt-huit centimes** en lettre et en chiffre **2 949 101,88 DA**, au titre de la régularisation du trop versé sur dividendes de l'exercice 2024,
2. Réserves légales (05%) : **1 365 539 093,47 DA**

3. Réserves facultatives : 10 173 442 775,97DA

4. Dividendes 15 771 800 000DA.

RESOLUTION N°03 : Prise en charge des recommandations des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Développement Local, mande le Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre les actions nécessaires pour la levée des réserves et la prise en charge des recommandations des commissaires aux comptes.

RESOLUTION N°04 : Prime d'effort.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Développement Local, Autorise le Conseil d'Administration à l'effet d'accorder une prime d'effort au personnel de la Banque, comptabilisée en charges d'exploitation.

RESOLUTION N°05 : Rémunération des Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Développement Local, alloue aux membres du Conseil d'Administration, en rémunération de leur activité, une somme forfaitaire et nette, sous forme de jetons de présence de 50.000,00 dinars par administrateurs et par réunion du Conseil d'Administration.

Les jetons de présence ne sont pas versés aux administrateurs absents, même représentés.

Une provision annuelle correspondant à la rémunération de six réunions du Conseil d'Administration pour l'exercice 2026, est portée en dépenses d'exploitation.

Le nombre de réunion peut être dépassé à charge pour le conseil de fournir les justifications nécessaires à l'Assemblée Générale.

RESOLUTION N°6 : Désignation d'un membre du Comité Charaique .

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Développement Local décide de nommer le troisième membre du Comité Charaique.

RESOLUTION N°7 : Contrat de liquidité.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Développement Local autorise la mise en place d'un contrat de liquidité avec le Crédit Populaire d'Algérie et mande le Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix maximum d'intervention à l'achat.

RESOLUTION N°8 : élection de deux membres au conseil d'administration

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Développement Local prend acte du déroulement de l'élection de deux membres du Conseil d'Administration représentant les 30 % du capital ouvert au public, conformément aux conditions et modalités arrêtées et approuve les résultats ayant abouti à l'élection de deux membres du Conseil d'Administration représentant les 30 % du capital ouvert au public.

RESOLUTION N°9 : Mandat d'Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Développement Local prend acte de la fin du mandat d'administrateur assuré par :

- Monsieur BOUDALI Hassen.
- Madame OULD MATARI Aziza.
- Monsieur BOUDAOUUD Smail
- Monsieur BENAMIROUCHE Oussama Elle

décide de :

Et de désigner :

RESOLUTION N°10 : Mandats de commissariat aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Développement Local prend acte de la fin des mandats de commissariat aux comptes.

Elle décide de désigner un commissaire aux comptes pour un mandat de trois (03) exercices et de renouveler un mandat de commissariat aux comptes pour une durée de trois (03) exercices.

RESOLUTION N°11 : Honoraires et travaux de Commissariat aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Développement Local, décide d'allouer, aux commissaires aux comptes, la somme de Trois millions de dinars (3.000.000,00 DA) au titre des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2025 avances comprises.

Elle autorise la Banque à constituer une provision de Trois millions de dinars (3.000.000,00 DA) au titre des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice de 2026.

Le règlement du reliquat des honoraires interviendra sur la base des comptes définitifs dudit

exercice après leur adoption à l'Assemblée Générale Ordinaire et après réception des rapports techniques des commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes doivent communiquer à la Banque leur programme de travail ainsi que les moyens humains et matériels mis en œuvre au titre de l'exercice.

RESOLUTION N°12 : Cession d'actifs immobiliers au profit de Cosider Promotion

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Développement Local autorise la cession :

- D'un terrain situé au centre-ville d'Annaba, dont la propriété a été transférée à la Banque par la Direction des Domaines de la Wilaya d'Annaba.
- De deux actifs immobiliers situés à Bouira, en pleine propriété, transférés à la Banque suite à une procédure de saisie immobilière.

RESOLUTION N°13 : Réunions supplémentaires du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Développement Local prend acte de la tenue de (03) réunions supplémentaires du Conseil d'Administration durant

l'exercice 2025 et autorise à titre de régularisation, la comptabilisation des frais y afférents, en tant que charge d'exploitation de la banque.

RESOLUTION N°14 : Publicité légale.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Développement Local, confère au porteur habilité par le Conseil d'Administration, de tout extrait ou copie du présent procès-verbal, tout pouvoir à l'effet de remplir toute formalité légale de publicité.

Le Président

L'Assesseur

Le Secrétaire de séance